



Montreuil, le 21/06/2019

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -
✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr - t : 01.55.82.80.80 - 高 : 01.48.70.71.63
Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_fimpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) @cgt_fimpub (CGT Finances Publiques)

Déclaration liminaire CCP N°1

Agents dits « Berkanis »

du 20 juin 2019

Nous constatons encore aujourd'hui un nombre important et en augmentation de licenciements pour inaptitude physique. 7 sont à l'ordre du jour. 6 de ces licenciements concernent des femmes de ménages âgées de 54 à 61 ans. Lors de la dernière CCP nous avons insisté sur la nécessaire reconnaissance de la pénibilité de l'exercice des missions de restauration et de ménage, aussi bien en termes d'aménagement des conditions de travail que de départ anticipé en retraite. Au moment où le gouvernement veut faire table rase de tous les droits préservés dans les différents régimes en instaurant la retraite par points, la CGT tient à rappeler son opposition à ce projet. En effet, avec ce système, l'objectif avoué par le Premier ministre dans son discours de politique générale est de nous faire « travailler plus longtemps ». La CGT revendique le retour à la retraite à 60 ans, avec le maintien d'un régime par répartition à prestation définie.

Incontournable, l'activité de nettoyage concerne plus de 200 000 salariés en France. La plupart sont des femmes qui travaillent à temps partiel au péril de leur santé. En plus des troubles musculo-squelettiques, les agents de nettoyage sont en effet soumis à un important risque chimique, dû à la composition des produits utilisés, et au rythme de travail intense imposé par la concurrence. Pourtant, de sérieuses alternatives existent pour nettoyer sans pétrochimie. Mais elles sont loin d'être généralisées. À quand de véritables mesures pour protéger ces salariés ?

8 autres licenciements concernent des femmes affectées à l'entretien dans des trésoreries fermées ou réduites à l'état d'antenne ou de point d'accueil. Ces licenciements sont appelés à se multiplier ces prochaines années avec le plan Darmanin et la déconcentration de proximité, dont les déclinaisons départementales viennent d'être dévoilées.

Représentants élus des agents contractuels de la DGFiP, nous reprenons à notre compte la motion des agentes berkanis de Brest qui ont écrit le 17 juin à leur direction :

« Par notre contrat, nous faisons bien partie des «agents» de la dgfip, nous, les «berkanis».

Nous recevons les propositions de formations, @-formations, etc.

Nous n'avons pourtant pas reçu votre lettre d'information / retour d'avis concernant le projet du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques. Des agents attentifs à notre existence nous ont communiqué ce mail.

Nous nous permettrons donc de vous donner aussi notre avis.

Devant ce projet qui parait tellement important, vous comprendrez que nous craignons comme les agents fonctionnaires pour nos postes.

Nous savons comment les fonctions que nous exerçons sont balayées et remises en CCP qui n'est plus qu'une chambre d'enregistrement de tous ces licenciements auxquels la DG nous permet d'assister, et sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir de modification, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de fermetures de centres.

Si notre avis peut une fois, être pris en compte, nous nous prononçons contre toute fermeture et suppressions de postes (en l'occurrence les nôtres par la même).

Nous vous remercions de prendre notre « avis » en compte puisque avis est demandé aux agents... ».

Pour sa part, la CGT Finances Publiques, lors de son congrès, a décidé de refuser de s'inscrire dans une quelconque discussion au niveau national et local visant à mettre en œuvre ce plan. Nous exigeons du ministre Darmanin qu'il retire immédiatement son plan, et qu'il ouvre des négociations sur nos revendications.

Ce plan de restructurations est étroitement lié au projet de loi fonction publique qui doit remettre en cause les instances de dialogue social, favoriser les mobilités forcées y compris vers le privé, élargir les cas de recours aux contractuels et instaurer le contrat de projet qui n'ouvre droit ni au CDI, ni à la titularisation. Il pourrait être conclu pour une durée minimale d'un an et maximale de six ans et pourrait être rompu si le projet ne peut se réaliser, ou arrive à son terme, ou se termine de manière anticipée. La CGT s'oppose à cette précarisation, et au contraire revendique le recrutement de fonctionnaires et la mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation des agents contractuels !

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE
LE 27 JUIN**

FINANCES PUBLIQUES

MÊME PLUS L'IMPÔT
SUR LES OS

